



---

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

N/réf. : 10.03.04\_2025

**No 03-2025 – Séance du 28 janvier 2025**

**Boucllement du préavis n° 09-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 6'500'000.- concernant l'acquisition de la parcelle n° 2768 sise au chemin de Vers-chez-les-Loudes à St-Légier-La Chiésaz pour un montant de CHF 6'610'000.-**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement du préavis mentionné ci-dessus soit :

- **Demande de crédit de CHF 6'610'000.- concernant l'acquisition de la parcelle n° 2768 sise au chemin de Vers-chez-les-Loudes à St-Légier-La Chiésaz, pour un montant de CHF 6'610'000.-**

Préavis votés	CH	6'610'000.00
Montants dépensés	CHF	6'525'410.00
Non dépensé*	CHF	84'590.00


*\*Le coût de l'acte notarié avait été estimé au taux généralement admis de 1.7 % lors d'une transaction immobilière, le taux effectif représentant in fin environ 0.39 % tous frais compris.*

Il est à noter que la Commune de Blonay - Saint-Légier n'est pas soumise au droit de mutation.

Un emprunt de CHF 6'000'000.- a été contracté auprès de la Banque Cantonale de Genève, pour une durée de 5 ans, au taux de 1.6 %.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

Blonay, le 7 janvier 2025

Délégation municipale : M. Alain Bovay, Syndic – Mme Sarah Lisé, municipale

Copie : bureau du Conseil communal – Cogest - Service des finances